

MESURES POUR FAIRE FACE A LA CRISE SANITAIRE A COMPTER DU 01 février2021

Madame, Monsieur,

Suite aux dernières annonces gouvernementales, merci de prendre connaissance des éléments suivants :

- L'instauration d'un couvre-feu à 18 heures sur l'ensemble du territoire national n'a pas d'incidence sur les cours qui pourront se poursuivre jusqu'à l'horaire habituel. Les transports scolaires et les transports en commun seront assurés pour permettre aux élèves et aux personnels de regagner leur domicile après 18 heures. Le couvre-feu à 18 heures n'implique donc pas l'ajustement des emplois du temps. Les personnels devront être munis d'une attestation professionnelle et de l'attestation de déplacement. Pour les élèves, seul le carnet de correspondance est nécessaire en cas de contrôle.
- Le protocole applicable au collège Henri IV de Meaux, est mis en œuvre dans respect des normes sanitaires, et répond aux dernières préconisations

IMPORTANT : Compte tenu de l'apparition de variants du SARS-CoV-2 potentiellement plus transmissibles, seuls les masques chirurgicaux ou les masques « grand public » de catégorie 1 peuvent être portés. Afin que les familles puissent acquérir de nouveaux masques respectant ces exigences, un délai est accordé jusqu'au 8 février 2021. Les familles qui éprouveraient des difficultés peuvent se rapprocher de nous afin d'envisager des solutions alternatives

La direction